

BLOG Huffington Post

2 solutions pour résoudre le dilemme du logement vécu par les apprentis

Il n'y a aucune correspondance obligatoire entre le lieu d'apprentissage, l'entreprise d'accueil et le domicile d'origine des jeunes en formation.

03/04/2017

Par Guillaume Vuilletet Consultant spécialisé dans les problématiques de l'habitat, ancien conseiller régional IDF

Et Didier Macioca Dirigeant d'une ESH (entreprise sociale pour l'habitat) ancien directeur d'une association d'insertion

Dans notre beau pays, à l'occasion des élections présidentielles, il y a l'occasion de pointer ce qui ne va pas bien. C'est légitime tant cette élection est cardinale dans le fonctionnement de nos institutions.

Mais il y a aussi des sujets dont on ne parle pas trop parce que l'on considère qu'ils ne connaissent pas de problèmes majeurs. C'est un peu dommage parce que derrière des réussites patentes ou des situations stabilisées se cachent parfois des éléments de blocages qui "gâche un peu la fête" pour prendre une expression légère.

C'est le cas de l'apprentissage en regard du logement des apprentis.

Car c'est une sorte de parcours initiatique que vivent chaque année les futurs apprentis. Ils doivent trouver une formation puis une entreprise (qui n'est déjà pas si simple).

Les apprentis doivent avoir souvent deux voire trois logements, un surcoût qui en décourage beaucoup

Mais après, pour nombre d'entre eux, il y a une nouvelle épreuve "logistique" et surtout financière. Il leur faut trouver une deuxième maison.

Et oui, cela tombe sous le sens pour peu que l'on y pense. Il n'y a aucune correspondance obligatoire entre le lieu d'apprentissage, l'entreprise d'accueil et le domicile d'origine des jeunes en formation. Ce sont donc parfois trois domiciles qu'il faut assumer: là où l'on avec sa famille, là où l'on apprend, là où l'on travaille.

L'apprentissage concerne tout le monde, mais en particulier les jeunes issus des milieux les plus modestes. Alors trouver un hébergement à 50 km du domicile familial, ce n'est tout simplement parfois pas possible ou tout simplement trop cher.

Des surcoûts qui poussent à renoncer

Résultat, deux réalités apparaissent dans les faits.

La première, c'est celle de futurs apprentis qui échouent dans leur projet parce qu'ils n'arrivent pas à résoudre l'équation. Alors on renonce, nourrissant par là même une frustration immense et un gâchis insupportable.

La seconde, c'est de prendre ce que l'on a sous la main. Ce n'est pas la formation qui motive mais le fait qu'elle soit jouable.

Il est vrai qu'il existe les transports en commun... quand ils existent et qu'ils sont fiables.

Exemple vécu

Ainsi, prenons l'exemple de Sébastien. Il a 18 ans et vit avec ses parents agriculteurs tous les deux dans un petit village de l'Ardèche. Il veut être ébéniste et intègre la Société d'Education Professionnelle du Rhône dans le cadre d'une formation en alternance.

Dès lors, il doit "se trouver" un logement à Lyon mais aussi à Hauterives dans la Drome ou une entreprise est disposée à le recevoir à mi-temps.

Il percevra pour son stage en alternance une indemnité mensuelle de l'ordre de 500 euros en première année mais devra prendre en charge deux logements même s'il ne les utilise que 15 jours chacun par mois. D'ailleurs, dans ce cas, il ne peut bénéficier que d'une seule aide au logement.

Loger ces jeunes demande deux choses: un reste à charge qui ne dépasse pas 200 euros et des logements mutualisables

Notre société a su inventer des solutions adaptées lorsqu'il s'agit de loger des étudiants.

Il existe un organisme national, le CNOUS et des délégations régionales fortes et structurées: les CROUS, des résidences étudiantes bien implantées dans nos centres-ville et des statuts locatifs adaptés à une durée d'occupation de 9 mois par an.

Or, non seulement il n'existe rien de comparable pour les apprentis mais leur statut de salarié ne permet pas à ce qu'ils bénéficient des services d'une résidence étudiante.

Alors, certes, il est nécessaire de mettre en œuvre des systèmes un peu élaborés mais ils sont tout simplement de bon sens... en tous cas au moins autant que le problème posé.

Rendre possible le projet de formation avec des logements à 200 euros de reste à charge

L'enjeu principal est budgétaire. Avec une ressource d'apprentissage de l'ordre de 500 euros, il est nécessaire d'avoir comme objectif un reste à charge pour le logement qui ne dépasse pas 200 euros. Cela étant, cet objectif pourrait être appliqué à l'ensemble des jeunes qui sortent du cocon familial qu'ils soient apprentis, jeunes actifs ou étudiants.

Une première mesure pourrait être de compléter les APL en prenant en compte un budget logement-hébergement global pour l'apprenti de façon à ce que cette réalité du double logement soit prise en compte. Administrativement, ce n'est pas si compliqué à l'ère de la digitalisation.

Proposer une offre de logement mutualisée et adaptée aux contraintes des apprentis

Mais le deuxième pilier de la solution est de proposer une offre de logement qui soit adapté à cette réalité.

Sur de nombreux territoire, le problème réside moins dans le niveau des loyers que dans la pénurie de logements adaptés. En théorie, dans ces endroits, un studio de 20m² ne coûte pas beaucoup plus cher que 200€ par mois. Sauf que le sus-dit studio n'existe pas ou très peu.

A l'heure où les centres anciens des bourgs et des villes moyennes se dépeuplent – entre autre parce que les logements y sont mal adaptés aux familles, c'est un peu dommage de ne pas en profiter pour accueillir des jeunes.

Cela demande un peu d'ingénierie publique, ne serait que pour vaincre les réticences des propriétaires à rénover et louer leurs biens à des populations par nature moins stable.

Ce qu'il faut gérer, en particulier, ce sont les aléas de la discontinuité de l'occupation de ces logements. Et là, cela concerne tout le territoire. Cela s'organise, par exemple, par les dispositifs d'intermédiation locative, de mutualisation et de collocation.

Il y des expériences qui marchent!

Il y a des expériences qui se mettent en place et qui marchent. Dans la métropole lyonnaise, 5 logements de type 4 situés en plein centre-ville ont été transformés de façon assez classique en logement meublé pour accueillir 15 jeunes.

La véritable innovation mise en place est dans le mode d'occupation des logements et la sélection des apprentis. Ceux-ci ont été choisis sur la base de leurs rythmes de formation en alternance de telle sorte que chaque logement ne soit en général occupé que par deux apprentis, le troisième étant en déplacement sur son lieu d'apprentissage. Ceci a permis de réduire les espaces communs, sanitaires et salle de bain. En revanche, l'apprenti conserve, pendant son absence, l'usage de la chambre privative.

La finalité est de pratiquer le tarif de location le plus bas possible. Chaque chambre est facturée 250 euros, toutes charges comprises, desquels viennent se déduire 100 euros d'aides d'action logement.

Eliminer un gros diable dans les détails

L'apprentissage est porté aux nues par l'ensemble de la classe politique. C'est mérité en regard des résultats du système. Alors comment supporter qu'il existe cette absurdité de jeunes qui doivent renoncer à leur avenir faute de pouvoir se loger.

Nous sommes en période d'élection présidentielle. C'est souvent le moment de présenter une liste de course aux candidats. Mettez donc cette question dans votre besace et donnez une réponse à ces jeunes!